

ARRETE n° 21-374
Portant délégation de signature du Directeur de
l'Université de Technologie de Troyes

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L. 711-3, L. 712-2, L. 715-3, D. 651-1, R. 715-9 à R. 715-9-5, R. 719-51 à R. 719-112,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement,

Vu l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 avril 2019 portant nomination de Pierre KOCH en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2019.

ARRETE

Article 1 : Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Myriam LEWKOWICZ, Responsable Master, à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'UTT, Pierre KOCH, les documents suivants :

- bons de commande relevant des sous-CR F12 « MASTERS-MASTERS » et F12 « MASTERS-IMEDD » dont le montant est inférieur ou égal à 1000 (mille) euros HT, et à condition que ces bons de commande ne fassent pas l'objet d'une demande préalable de dépassement de seuil.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam LEWKOWICZ, délégation est donnée à Monsieur Alexandre VIAL, Responsable des Formations, à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'UTT, Pierre KOCH, les documents mentionnés dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 1.

Article 3 : Le présent arrêté entrera en vigueur après sa transmission au Recteur de la région académique Grand Est, Chancelier des universités et sa publication sur le site internet de l'établissement.

Article 4 : La présente délégation n'a ni pour objet ni pour effet de remettre en cause les délégations accordées à ce jour par le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes.

Article 5 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 6 : La présente délégation prendra fin le 22 août 2025 et automatiquement en cas de cessation d'activité du délégataire ou du délégant.

Article 7 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'Université de Technologie de Troyes sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Troyes, le 30/08/2021

Le délégant,

Par délégation
Le Directeur Général des Services

Pierre Koch Jacques WACKEL
Directeur de l'UTT



Original : Service des affaires juridiques
Copies : Intéressée
Direction des ressources humaines
Agence comptable

Diffusion générale : www.utt.fr

